



SAPPHIRE

This book has been generated from a scan of the original and we cannot guarantee that it is free from errors or contains the full content of the original.



This compilation
copyright © Sapphire Publications Ltd

STRICTLY NOT FOR RESALE OR REDISTRIBUTION

NOTES

sur

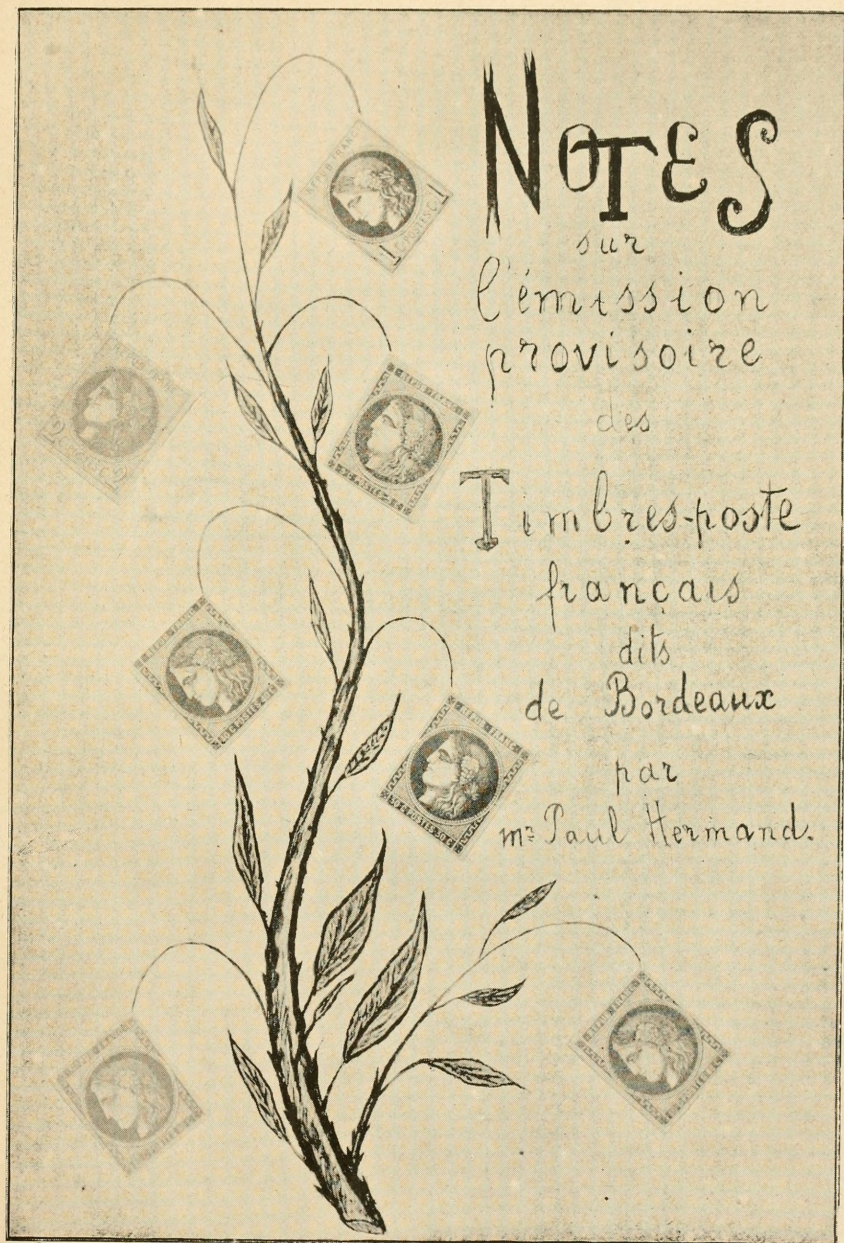
l'émission
provisoire

des

Timbres-poste
français
dits
de Bordeaux

par

m^r Paul Hermand.



HE
G145
F8H55
1901
NPM

NOTES

SUR

L'ÉMISSION PROVISOIRE

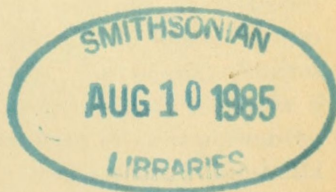
DES

TIMBRES-POSTE FRANÇAIS

aits de "BORDEAUX"

PAR

PAUL HERMAND



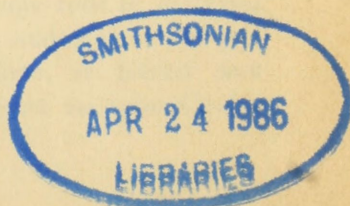
TH. LEMAIRE

ÉDITEUR

16, AVENUE DE L'OPÉRA, 16

PARIS

1901



AVANT-PROPOS

Je n'entrerai pas tout de suite dans l'étude particulière des timbres imprimés à Bordeaux. Il m'a semblé utile de rappeler très sommairement les événements politiques qui donnèrent naissance à cette émission.

La République fut proclamée le 4 septembre 1870, le même jour l'Impératrice s'enfuit en Belgique. L'Empire était tombé. Et puisque je m'occupe de timbrologie, je dois dire qu'en même temps disparaissaient, en principe, les figurines (1863) à l'effigie laurée de Napoléon. Mais, en réalité, cette émission continua encore à avoir cours, quelque temps, comme on le verra.

Après la révolution, un gouvernement provisoire s'installa à l'Hôtel-de-Ville de Paris. Il fut présidé par le général Trochu, sous le nom de Gouvernement de la Défense Nationale. Mais avant l'investissement de la capitale, une délégation composée de Glais-Bizoin, Crémieux, Amiral Fourichon, quittait Paris le 13 septembre pour s'établir à Tours, où l'administration des postes était alors représentée par M. Le Libon. Le lecteur sait que, le 6 octobre, Gambetta partait de Paris, en ballon, pour aller rejoindre la délégation.

D'ailleurs l'investissement de Paris était complet. Dès le 18 septembre les Prussiens étaient arrivés en vue de la capitale, et, le 19, Paris était coupé de toute communication.

Ainsi dans la ville investie, était enfermé tout le matériel de la fabrication des timbres-poste; ce matériel ne fut pas inutile puisque, dès le mois d'octobre, il livrait aux Parisiens assiégés, les nouveaux timbres au type Cérès,

tirés sur les anciennes planches de 1849. Mais je n'ai pas à m'occuper ici de cette émission, dite du siège de Paris.

Seule m'intéresse l'émission de province, créée pour subvenir aux besoins des départements non envahis, et dont le traité de fabrication fut signé à Bordeaux même. Il y a lieu de remarquer qu'ainsi, pendant l'année terrible, quatre séries de timbres eurent cours en même temps, sur le territoire français : 1° Les timbres de l'Empire non démonétisés, 2° Les timbres allemands dits d'Alsace-Lorraine, 3° Les timbres du siège de Paris et 4° les timbres de Bordeaux.

Le but de cette étude est donc d'entretenir le lecteur d'une émission de timbres-poste français dont la durée fut assez éphémère, et à la collection desquels je me suis plus spécialement attaché. Ces timbres offrent de grandes variétés d'impression, de teinte, et de type.

Je n'ai pas la prétention de faire un travail complet, mais je désire seulement être utile aux philatélistes, il faut tenir compte, dans cette étude, de la difficulté de se procurer des documents précis sur une époque de transition et déjà lointaine, trente années ! difficulté cependant bien aplanie, grâce à la spéciale autorisation de M. le sous-secrétaire d'Etat au Ministère des Postes et des Télégraphes, qui a bien voulu me permettre de faire certaines recherches dans les Archives du Ministère.

Malgré mes soins, le lecteur remarquera des erreurs, constatera des omissions. Je serai reconnaissant aux personnes qui voudront bien me signaler les unes et les autres, et m'aider ainsi dans mon étude.

Je vais tâcher d'expliquer ce que je sais ou ai pu trouver touchant l'émission de Bordeaux. Dans la première partie de ces notes je donnerai les différents décrets, l'historique, le mode de fabrication des timbres de cette émission ; dans la seconde, je ferai la description technique de ces timbres, avec leurs nuances, leurs variétés, etc. ; enfin dans la troisième, je terminerai par un essai d'étude sur les oblitérations, les cachets à main en usage sur ces mêmes timbres. J'ai fait appel aussi à la photographie, pour exécuter moi-même, les planches (agrandissements et réductions) qui vont figurer parmi ces pages. J'ai pensé que la représentation des vignettes facilitait beaucoup l'explication du texte.

Enfin, j'avoue que si la collection de timbres est un régal pour l'œil de l'amateur, si elle est attrayante dans son ensemble, alors que ces timbres sont bien classés, l'étude elle-même de ces vignettes, d'aspects pourtant si divers et de teintes si agréables, constitue toujours un travail aride, et un peu ingrat pour le collectionneur écrivain qui ne peut sacrifier à la fantaisie et doit se contenter de l'absolu domaine de la réalité.

I

NOTICE HISTORIQUE

Lettres. — Documents divers. — Les deux propositions de timbres. — Quelques mots sur la fabrication. — Destruction du matériel. — Démonétisation ?

Le 10 septembre 1870, les receveurs des départements menacés de l'invasion, recevaient l'ordre d'envoyer dans les bureaux de la Seine, toutes leurs provisions de timbres-poste. Cette mesure ne put être généralisée partout. Devant l'approche, souvent imprévue de l'ennemi, on dut en bien des localités brûler des feuilles entières. De Paris, ces timbres furent envoyés, avant le siège, dans les départements qui étaient à l'abri de l'invasion allemande. Toutes ces vignettes durent être employées, ainsi qu'il résulte de cet avis au public :

MONITEUR UNIVERSEL DE TOURS

—
Vendredi 21 Octobre 1870 — n° 289.

—
BULLETIN OFFICIEL DE LA DÉLÉGATION DU GOUVERNEMENT
DE LA DÉFENSE NATIONALE

—
Direction générale des Télégraphes et des Postes.

—
AVIS AU PUBLIC

Plusieurs journaux annoncent qu'à partir du 1^{er} novembre, les timbres-poste à l'effigie de l'ex-empereur ne seront plus acceptés par la poste en France. Ces renseignements sont inexacts, l'Administra-

tion acceptera les figurines anciennes jusqu'à complet épuisement. La raison de cette détermination est des plus simples ; la poste a encore, dans ses caisses, un nombre considérable de timbres, dont le prix de fabrication représente une somme fort importante. Les circonstances et l'intérêt bien entendu du trésor, font un devoir à l'administration, de réaliser toutes les économies possibles, et ce n'est qu'après épuisement de l'approvisionnement actuel que l'Administration mettra en circulation les timbres de la République.

Et cependant, au milieu de la multiplicité des ordres confus de cette époque, je relève cette particularité qu'un stock de timbres laurés de l'empire furent vendus aux enchères, dès le début de la fabrication de Bordeaux. Ce stock fut acheté par plusieurs marchands, ce qui nous explique la quantité assez élevée de ces timbres neufs, que l'on peut encore rencontrer sur le marché.

Dès le lendemain de la publication de l'avis ci-dessus du Moniteur universel, M. Steenackers, Directeur général des Télégraphes et des Postes, envoyait la circulaire suivante, portant création de nouvelles vignettes, à l'effigie de la République, par décision du ministre des finances, en date du 19 octobre 1870. Ces vignettes étaient celles de l'émission de Bordeaux, qui font le sujet de ces notes.

BULLETIN MENSUEL DE L'ADMINISTRATION DES POSTES

1^{re} DIVISION

Fabrication de nouveaux timbres-poste et de chiffres-taxe par la monnaie de Bordeaux.

Tours le 22 Octobre 1870.

Une décision du ministre des finances, en date du 19 octobre courant, autorise l'Administration à faire confectionner de nouveaux timbres-poste et des chiffres-taxe à la monnaie de Bordeaux. Des mesures sont prises pour que la fabrication commence immédiatement. Le Directeur des postes de la Gironde remplira les fonctions de garde magasin, qui rentraient, avant l'investissement de la capitale, dans les attributions du chef du bureau du matériel. En conséquence, au reçu de la présente circulaire, les directeurs devront faire connaître à leur collègue de Bordeaux le nombre, par catégories, de timbres qui leur sont nécessaires pour supprimer l'affranchissement en numéraire dans

les bureaux qui ont été dépossédés de figurines, en vertu de la circulaire du 30 septembre dernier. Toutefois cette première commande devra être restreinte au strict nécessaire, c'est-à-dire que les directeurs ne devront demander que ceux des timbres réellement indispensables afin qu'il soit possible de renouveler l'approvisionnement, dans tous les bureaux à la fois. En vue de faciliter la tâche du directeur de la Gironde, les timbres seront envoyés en bloc et accompagnés d'une seule formule spéciale, n° 934, aux chefs de service qui en feront ensuite la répartition entre les agents sous leurs ordres. Chaque directeur devra prendre les dispositions, qui lui permettront de justifier au premier appel, de l'emploi des timbres qu'il aura reçus. Les renseignements qui me sont parvenus établissent que l'approvisionnement actuel des timbres peut subvenir aux besoins des bureaux les plus importants, jusqu'à la fin du mois prochain. J'ai remarqué, cependant, que certains départements étaient mieux approvisionnés que d'autres ; aussi, pour le cas où la monnaie de Bordeaux ne serait pas en mesure de livrer, dans un très bref délai, les timbres nécessaires, pour subvenir à toutes les demandes, les directeurs auraient recours les uns aux autres, conformément aux indications du tableau ci-après.

<i>Départements mal approvisionnés :</i>	<i>Départements qui peuvent venir en aide :</i>
Aveyron.	Cantal et Puy-de-Dôme.
Bouches-du-Rhône.	Alpes-Maritimes, Gard, Var et Vaucluse.
Calvados.	Orne et Seine-Inférieure.
Cher.	Creuse.
Côte-d'Or.	Jura.
Finistère.	Morbihan.
Haute-Garonne.	Gers, Pyrénées - Orientales, Tarn et Tarn-et-Garonne.
Ille-et-Vilaine.	Loire-Inférieure.
Lot.	Dordogne.
Rhône.	Ain, Ardèche et Loire.
Maine-et-Loire.	Loire-Inférieure.
Vienne.	Charente.

Je compte sur l'initiative des Directeurs pour que, malgré son importance, cette partie du service ne nécessite plus mon intervention.

NOTA. — Il reste entendu que les timbres actuels auront cours jusqu'à complet épuisement, que les agents ne devront mettre les nouveaux timbres en circulation que quand ils n'en auront plus d'anciens, et que tout échange est interdit.

Signé : F. STEENACKERS.

Cette pièce est un peu longue à la lecture, mais elle montre bien quel était l'état d'approvisionnement des postes, à la veille de l'émission provisoire. Il était donc grand temps

de subvenir aux besoins du public, puisque, dans nombre de bureaux, surtout dans ceux de moindre importance, l'affranchissement se percevait en numéraire. C'est pourquoi les journaux de l'époque attendaient la création de timbres provisoires dans les départements là où certaines valeurs viendraient à manquer.

Paris, nous l'avons vu, étant dans l'impossibilité de fournir les timbres nouveaux, il fut décidé que le travail des nouvelles figurines, à l'effigie de la République, s'exécuterait à l'Hôtel de la Monnaie, à Bordeaux, dont M. A. Delebecque était le directeur, et sous la surveillance de la Commission suivante :

MM. de Maintenant, inspecteur général des finances ; Pelligot, membre de l'Institut et chimiste ; Lapouyade, directeur des Postes de la Gironde, garde-magasin, chef de service ; Morin et Ladoux, commis de direction ; Andron et Serro, brigadiers des Postes ; le sieur Depiot, attaché au service, pour exécuter les travaux de peine (*Archives du Ministère des Postes et des Télégraphes*).

En outre :

La surveillance de la qualité et de l'emploi des couleurs était spécialement attribuée à M. Pelligot, chimiste.

M. Steenackers, député, directeur des télégraphes et des postes, s'adressa, en ces termes, à M. Delebecque, directeur de la Monnaie de Bordeaux :

MONSIEUR,

M. de Maintenant, inspecteur général des finances, a fait connaître au Ministre des finances que vous étiez en état de fabriquer, dans un bref délai, les timbres nécessaires à l'affranchissement des correspondances. Une décision du ministre, en date du 19 octobre courant, m'autorise à m'entendre avec vous, pour que, vu l'urgence, la fabrication commence le plus tôt possible. Le directeur des postes de la Gironde, devant remplir les fonctions de garde-magasin des timbres-poste, je lui écris aujourd'hui une longue lettre qu'il vous montrera, et, par laquelle, je lui prescris de s'entendre avec vous et avec M. de Maintenant, pour arrêter les dispositions à prendre, afin d'éviter la contrefaçon des nouveaux timbres et leur emploi, après qu'ils auraient servi. J'appelle, tout spécialement, votre attention sur ce point important, et je ne

doute pas que vous trouviez des procédés de fabrication qui enlèvent toute crainte à ce sujet. Je vous remercie d'avance, monsieur, de tout ce que vous voudrez bien faire pour venir en aide à l'administration dans ces moments difficiles. Veuillez agréer, etc.

Signé : STEENACKERS.

Les figurines nouvelles furent toutes imprimées à Bordeaux même. L'on parle souvent d'un commencement d'exécution fait à Tours, et certains catalogues le mentionnent, mais cette assertion n'est pas fondée, en voici la preuve :

La fabrication attribuée à M. Delebecque constitue un monopole, qui exclut toute fabrication en dehors des ateliers soumis au contrôle, et toute fabrication, dans les ateliers mêmes, effectuée, avec dérogation, aux règles tracées pour l'exécution du traité. (*Archives du Ministère des Postes et des Télégraphes*).

Egalement, en 1876, M. Delebecque adressa à ce sujet les renseignements suivants à M. le président de la Société française de Timbrologie : « La fabrication des timbres-poste de Bordeaux fut centralisée à l'hôtel des monnaies, dans des ateliers spécialement agencés pour cet usage. Tous les travaux concernant les timbres y furent exécutés, et même les expéditions de ces timbres furent faites de cet hôtel, sous un comité de surveillance composé du Directeur de la monnaie, d'un Inspecteur général des finances et du Directeur des postes du département. En dehors de ces ateliers de Bordeaux, il n'y a donc eu aucun autre centre de fabrication en province. »

Toutefois, puisque j'en suis à cette question, je dois dire qu'il y a eu certainement un tirage spécial (peut être le premier) qui se rapproche assez de la gravure sur métaux. (Bien que cette description plus particulière n'ait pas sa place ici, je suis cependant tenté de dire que l'impression de ce tirage est beaucoup plus soignée, plus nette, sensiblement plus claire dans les ombres, et que le papier est plus lisse au toucher. En un mot, l'ensemble du timbre est beaucoup plus avenant.)

Le traité de fabrication fut signé, en quadruple expédition, à Bordeaux, le 3 novembre 1870 entre M. Lapouyade, direc-

teur des postes de la Gironde, et M. Delebecque, directeur de la monnaie de Bordeaux. Il fut également signé avec la mention : vu et approuvé par M. de Maintenant, inspecteur général des finances. Voici ce traité :

1^o M. Delebecque s'engage à fabriquer jusqu'à concurrence de 4000 feuilles de 300 timbres-poste par jour en suivant, pour chaque catégorie de 1. 2. 4, 5, 10, 20, 30, 40, 80 centimes, les proportions, qui lui sont indiquées par l'administration des postes, moyennant trente centimes la feuille de 300 timbres, ou 1 franc par mille timbres.

2^o Le prix sera payé mensuellement sur mémoire arrêté entre Messieurs Delebecque et Lapouyade.

3^o L'administration se réserve le droit de cesser ses commandes, quand bon lui semblera, et sans que M. Delebecque ait droit à aucune indemnité, relativement aux dépenses que lui occasionnera son outillage, dont la partie essentielle devra être détruite, au jour fixé par l'administration, pour la cessation de ladite fabrication.

4^o Le Directeur est autorisé à fabriquer, par jour, jusqu'à 4000 feuilles de 300 timbres. Le chiffre de cette fabrication pourra être élevé, sur la demande du directeur des postes, si les besoins l'exigent. La fabrication exigeant, pour être régulière, un minimum d'approvisionnement de 20 jours, il est accordé à partir du jour de l'avis donné au Directeur, un délai de fabrication. Ce délai est fixé à 10 jours seulement. Les mesures utiles seront concertées pour éviter la contrefaçon, ainsi que le lavage des timbres ayant déjà servi.

5^o La fabrication commencera le 5 novembre 1870, et sera continuée sans interruption.

6^o A l'appui du présent marché, il sera joint un tableau indicatif des dispositions des bureaux de fabrication et d'exploitation, ainsi qu'un règlement administratif déterminant l'ensemble de toutes les opérations concertées d'un commun accord, pour les travaux d'ordre, de livraison et de comptabilité, conditions auxquelles les parties contractantes prennent l'engagement réciproque de se conformer ponctuellement. (Archives du ministère des Postes et des Télégraphes).

J'ai vu le tableau indicatif auquel ce sixième article fait allusion, ce tableau n'offre rien de véritablement intéressant pour l'histoire de nos timbres. M. Delebecque confia l'exécution du travail à M. Augé-Delisle graveur, et aussi, paraît-il, à M. Léopold Yon.

L'outillage nécessaire à la fabrication était prêt vers le 20 octobre 1870. (Archives du ministère).

La fabrication elle-même fut entreprise le 31 octobre, nous dit M. Delebecque, dans son mémoire autographe, que j'ai eu sous les yeux. M. Lapouyade, dans son rapport officiel, cite la date du 6 novembre, et le traité de fabrication assigne la date du 5 novembre 1870, comme début des opérations. Evidemment tout le monde ne s'entend pas ! D'après la date fixée par M. Delebecque, et en somme, il était le directeur de la Monnaie chargé officiellement de l'exécution des travaux, je ferai remarquer au lecteur que la fabrication aurait eu ainsi une durée de 4 mois et 19 jours, et que, dans ces conditions, le traité ou marché cité plus haut aurait été signé seulement le quatrième jour du début des travaux.

La fabrication devait être poussée, avec la plus grande hâte car la livraison des timbres au public était obligatoire, le 13 novembre, suivant les uns, ou le 15 encore, suivant les autres. Ce qui donne un délai bien court dans les deux cas.

Voilà qui explique la difficulté et le manque de temps pour employer la gravure sur métaux ; pour la même raison, et aussi à cause de l'insuffisance du matériel, les timbres provisoires ne purent être officiellement dentelés.

Avant d'adopter officiellement, pour l'émission de Bordeaux, le type précédent de 1849, il y eut deux propositions de timbres.

Voici le document qui se rapporte à la première proposition :

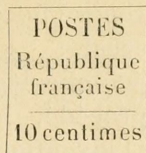
Tours, 30 septembre 1870.

*Le Directeur général de la comptabilité publique à M. de Maintenant,
Inspecteur général des finances à Bordeaux.*

M. L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Quelques jours avant l'investissement de Paris, l'administration des postes a écoulé, sur les départements non envahis, les timbres-poste qu'elle avait en magasin. Cet approvisionnement ne tardera pas à être épuisé et, comme il est matériellement impossible de songer à l'affranchissement en numéraire, tout au moins dans les grands centres, et même dans les villes d'une certaine importance, l'administration se préoccupe des moyens à employer pour parer à cette difficulté. J'ai pensé que la monnaie de Bordeaux pourrait être chargée de la confection

de timbres provisoires, et dont l'exécution serait rendue aussi simple que possible, par l'adoption du modèle ci-dessous :



Quatre types de timbres (1, 4, 10 et 20 cent.) pourraient, à la rigueur, faire face aux exigences présentes, et, pour simplifier, il ne serait pas nécessaire que ces timbres fussent séparés par le pointillé actuel. Je vous prie donc de vous entendre avec M..... et de me faire connaître, dans un délai aussi bref que possible, les dispositions qu'il y aurait à prendre, à la monnaie de Bordeaux, pour être en mesure de confectionner, tous les jours, à partir du milieu de ce mois, environ 4000 feuilles de 300 timbres chacune. Vous aurez aussi à étudier de concert avec le Directeur de la monnaie, les moyens à adopter, dans la fabrication, pour éviter toute contrefaçon. C'est un point essentiel sur lequel j'appelle toute votre attention. Je recommande cette question, d'une manière spéciale, à votre expérience et je serai très obligé de me rendre compte au plus tôt du résultat de vos demandes.

Recevez, etc.

Le Directeur Général délégué du ministre des finances,

Signé : DE ROUXY.

(Archives du ministère des Postes et des Télégraphes).

La signature de cette lettre n'étant pas très lisible, je ne suis pas absolument sûr de l'orthographe du nom.

La seconde proposition est due à M. Augé-Delisle. Le timbre proposé devait porter des lettres à ses quatre angles, dans le genre des timbres bien connus de la Grande-Bretagne, et nous dit M. Marconnet, dans son beau livre (Les vignettes postales de la France et de ses Colonies) « ce timbre, assez semblable au timbre de Paris, portait en outre, dans les coins, quatre lettres K. X. A. D., qui indiquaient : la première, la lettre de la monnaie de Bordeaux, la deuxième, l'Administration des Postes, et les deux dernières, les initiales de l'imprimeur Augé-Delisle. »

Mais je vais avoir l'occasion de revenir sur ce second timbre proposé. Toujours est-il que le timbre en question ne fut pas accepté. Le modèle 1848, gravé à Paris ayant pu

parvenir à Tours, M. Delebecque fut prié d'imiter ce dernier type. On trouvera plus bas la lettre qui a rapport à ce sujet. La gravure de ce timbre proposé fut donc détruite, ce qui fut constaté par un procès-verbal.

Il est superflu de dire ici que les timbres de Bordeaux sont lithographiés. Ce procédé, bien que perfectionné, date de loin. On en doit l'invention, en 1793, à l'allemand Senefelder. Cependant la matrice du 20 centimes bleu (1^{er} type), et celle du chiffre-taxé étaient toutes deux sur bois, ce qui résulte des documents officiels, ainsi que le lecteur pourra le constater.

Les vignettes sont tirées en couleur sur papier teinté, mais papier de teintes, souvent assez différentes pour les mêmes valeurs. Ce sont les premiers timbres-poste de France, pour lesquels l'administration ait eu recours à la lithographie ; ce seront vraisemblablement les derniers.

Il m'est nécessaire de dire à cette place quelques mots seulement sur la fabrication de Bordeaux, car l'on trouvera plus loin de plus amples détails dans un très intéressant mémoire de M. Delebecque. Tout d'abord, la première planche imprimée, le fut sur une matrice faite à la plume. Cette matrice était celle du 20 centimes bleu (1^{er} type), dont le besoin se faisait alors le plus vivement sentir, puisqu'il représentait, à cette époque, la valeur de l'affranchissement ordinaire. Mais cette tentative n'eut qu'un succès très relatif, le report fut extrêmement difficile. On revint donc à la gravure sur pierre des matrices, à l'aide de la pointe d'acier et du diamant. Chacune de ces matrices représentait une valeur des timbres-poste ; il y en eut donc ainsi neuf, et en plus, une dixième matrice, celle du chiffre-taxé à 15 centimes. Ce fut au moyen de ces dernières matrices que l'on établit les planches, imprimées suivant les diverses couleurs inhérentes à chaque espèce de valeurs, et qui servirent à l'impression des figurines.

Le papier employé fut le même que celui en usage à la Monnaie de Paris. Avant d'être livré pour l'impression des timbres, il était soumis à une préparation destinée à empêcher la contrefaçon. La commande de ce papier fut faite à Angoulême, à la fabrique Lacroix.

Pendant le cours des opérations, M. Steenackers, qui avait

eu, comme Directeur général des Télégraphes et des Postes, à ordonner l'émission des timbres provisoires, offrit sa démission qui fut acceptée, douze jours après, le 20 février 1871.

La fabrication se continua à Bordeaux jusqu'au 18 mars 1871. Mais ce ne fut pas sans difficultés, ainsi que l'atteste la lettre suivante :

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES

Bordeaux, le 17 février 1871.

—
DIRECTION DU
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
N^o 125.
—

M. LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Dans le but de répondre à la demande de renseignements que vous m'avez adressée... je ne crois pouvoir mieux faire que de vous exposer, en quelques lignes, l'historique de la fabrication des timbres-poste de Bordeaux. Les opérations commencèrent le six novembre dernier.

Dès les premiers jours, M. Delebecque ne put fournir le nombre de feuilles (4000) que son marché l'obligeait à fabriquer. Ce ne fut que vers le milieu de décembre qu'il atteignit ce chiffre..... Depuis le milieu de décembre jusqu'à ce jour, les ateliers ont fabriqué presque continuellement plus de 4000 feuilles, si ce n'est pourtant, dans les derniers jours de janvier, lesquels virent la production diminuée, par suite d'une grève partielle et momentanée des imprimeurs des presses à bras.

Le Directeur des postes de la Gironde,
Signé : LAPOUYADE.

(Archives du ministère des Postes et des Télégraphes).

Le 4 mars 1871, le Directeur des Postes de la Gironde écrivit à M. le Directeur de la Monnaie de Bordeaux :

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous aviser officiellement que l'administration a décidé la cessation immédiate de la fabrication des timbres-poste, et qu'en vertu des articles 3 et 4 de la convention du 31 octobre dernier, le délai de dix jours, qui vous est accordé, à titre de prorogation convenue, commencerait à partir de demain.

Je dois dire que, malgré toute la promptitude des ateliers de Bordeaux, qui, en moins d'une dizaine de jours, parvinrent

à approvisionner les bureaux des quantités nécessaires, les timbres de l'émission, pour certaines valeurs, s'épuisaient presque au fur et à mesure de leur mise en circulation, tandis que je sais pertinemment que la fabrication des timbres à 5 et 40 centimes, fût très réduite, à partir du 10 février 1871. Ces deux dernières catégories prenaient des proportions trop exagérées, relativement aux besoins du public.

C'est ainsi, qu'au cours de la fabrication, la monnaie a livré au gouvernement un stock d'une valeur de 120 millions de francs de nouveaux timbres, d'après leur valeur faciale.

Lorsque la fabrication fut terminée, M. Lapouyade écrivit à Monsieur le Directeur général :

Bordeaux, le 20 Mars 1871.

MONSIEUR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

J'ai l'honneur de vous informer que... nous avons, dès la cessation de la fabrication des timbres-poste, mis sous double scellé, la partie essentielle de l'outillage :

C'est-à-dire :

1^o Une matrice, gravée sur bois, pour timbres à 20 centimes (laquelle n'a été utilisée que pendant les premiers jours de la fabrication).

2^o 9 matrices gravées sur pierre pour confection de figurines de 1 centime à 80 centimes.

3^o Une matrice gravée sur bois pour chiffre-taxe.

4^o 10 reports matrices retouchés ayant servi à la confection des planches de 300 figurines. (Archives du ministère des Postes et des Télégraphes).

Enfin, en date de Bordeaux le 18 août 1871, M. Lapouyade informe M. le Directeur général des Postes de la destruction de l'outillage « effectuée le 12 août. »

Un procès-verbal fut fait de cette destruction ; ce procès-verbal « rappelle pour mémoire que les planches de 300 figurines ont été détruites, le jour de la cessation des travaux. »

Voici un tableau indiquant le tirage de l'émission de Bordeaux, sans garantir l'exactitude des chiffres :

1 centime	24.471.375
2 centimes	8.882.475
4 centimes	4.233.975
5 centimes	6.393.825
10 centimes	17.801.075
20 centimes	52.445.175
30 centimes	2.935.875
40 centimes	2.296.025
80 centimes	2.338.575

Tous les soins possibles furent apportés à la fabrication de l'émission de province par le personnel chargé de ce difficile travail, car il y eut à créer de toutes pièces quelque chose, là où il n'y avait rien. Mais la fâcheuse exécution des timbres, qui, comme les images populaires, ne sont que de la lithographie, ne devait pas rester longtemps à l'abri de la critique. Elle eut lieu dès le 13 février 1871, par conséquent pendant le cours des opérations. Le Commissaire général, chargé de l'administration des monnaies, s'adressant au Directeur général des postes, se plaignait alors de la présence des timbres de Bordeaux dans la circulation à cause de leur « *exécution grossière* » et disait que l'emploi de ces timbres paraissait « *présenter des dangers sérieux.* » Le Commissaire général voulait ainsi « *dégager la responsabilité de l'administration des monnaies chargée du contrôle de la fabrication des timbres-poste.* »

Le lecteur doit s'apercevoir maintenant de la perpétuelle crainte dans laquelle était l'administration, de voir la contre-façon s'emparer des timbres provisoires.

Ce qui restait des timbres de Bordeaux fut détruit après la guerre. Il en fut dirigé cependant dans les bureaux de poste de l'Est et dans ceux des départements du Nord. Un stock fut même envoyé dans le Midi.

Enfin, au mois d'avril 1871, les plus grands bureaux de poste des départements délivraient au public des timbres de dix et vingt centimes piqués du siège de Paris. C'était donc déjà, peu à peu, la disparition de nos vignettes.

La fabrication fut ensuite reprise, à la Monnaie de Paris, et le premier septembre 1871, paraissait l'émission suivante (tête de Liberté, type octobre 1870) imprimée à Paris et piquée 13 1/2.

Les timbres provisoires ont-ils été démonétisés ? Cette démonétisation est une légende qui est ou a été assez accréditée dans le monde des collectionneurs.

Bien des auteurs, et non des moindres, prétendent que oui, et disent que ce sont les seuls timbres de France qui n'aient plus cours. Il y a longtemps que certaines personnes m'ont affirmé que ces vignettes devaient être échangées aux bureaux de poste contre les timbres actuels. D'autres me soutenaient qu'elles ne pouvaient affranchir la corres-

pondance à elles seules, et, qu'elles devaient être accompagnées de timbres en cours. Que sais-je encore ! En réalité, les timbres provisoires, émis pendant la guerre franco-allemande, n'ont jamais cessé d'avoir toute leur valeur officielle au point de vue de l'affranchissement. Ils peuvent encore être utilisés au même titre que tous les timbres français. J'ai vu d'ailleurs des lettres assez récentes parfaitement affranchies ainsi et oblitérées sans difficulté par l'administration des postes. En outre, j'ai rencontré des oblitérations sur timbres de Bordeaux, qui datent des années 1884, 1886, 1890, et même d'années ultérieures ! J'ajoute que je doute beaucoup que ce soient des collectionneurs qui aient collé les timbres sur ces enveloppes !

Voilà une longue nomenclature de papiers administratifs, mais l'étude des timbres ne peut devenir un roman. Au moins, comme compensation, quand vous examinerez les timbres de Bordeaux, dans votre collection, vous pourrez penser, ami lecteur, que vous êtes un peu au courant de l'historique de cette émission provisoire !!

ANNEXE

*Ma correspondance avec M. Paul Durrieu au sujet des
deux documents qui lui appartiennent.*

On s'apercevra ici que je n'ai pas scrupuleusement observé l'ordre chronologique dans la production de ces deux derniers documents que j'ai classés à part. Je suis heureux de dire que je les dois à l'obligeance de M. Paul Durrieu qui a bien voulu me les confier. Je n'ai pas hésité à ouvrir cette annexe à la première partie de mon étude, non pas seulement à cause de la haute importance de ces pièces, mais surtout à cause des notes concises et substantielles qui les accompagnent et qui sont le résultat de la correspondance que M. Durrieu a entretenue avec moi. Aussi je mets sous les yeux du lecteur ces notes et explications, telles que M. Durrieu a bien voulu m'en écrire, en le remerciant de nouveau de son extrême complaisance à mon égard.

Je laisse donc la parole à mon correspondant :

Copie d'un mémoire (1), sur la fabrication des timbres-poste de Bordeaux, émanant de M. Delebecque, directeur de la monnaie de Bordeaux pendant la guerre.

« Cette note a été remise en 1876 par M. Delebecque lui-même à M. Henri Durrieu. Ces deux messieurs s'étaient connus, avant la guerre, à Strasbourg où M. Henri Durrieu était receveur général, pendant que M. Delebecque était à la Monnaie. Dans sa lettre d'envoi à Mr. Durrieu, du 18 mars 1876, Mr. Delebecque écrivait : (Vous me rappelez de vous donner pour votre collection les notes..... [relatives]

(1) M. Paul Durrieu possède le mémoire autographe.

« à la fabrication des timbres-poste à Bordeaux. Je répare
« aujourd'hui ma négligence en vous adressant, sous ce pli,
« les notes semblables à celles que j'avais remises à M.
« Arthur de Rothschild qui, comme vous est un collection-
« neur).

« Cette note constitue un document de premier ordre pour
« l'historique des timbres de Bordeaux, puisqu'elle émane
« personnellement de celui qui en a dirigé la fabrication.

« On peut en tirer les renseignements principaux suivants :
« (sans parler des questions de date précises pour le début
« et la fin de la fabrication et la destruction des matrices).

« 1° La note explique comment on s'y est repris à deux
« fois pour le timbre de 20 cent. dont la matrice fut d'abord
« faite à la plume, puis gravée sur pierre en même temps
« que les huit autres valeurs, au moyen de la pointe d'acier
« et du diamant. C'est là l'explication de l'existence de ce
« premier type du 20 centimes, où la tête est d'un aspect si
« différent.

« 2° La note insiste sur les difficultés de la fabrication,
« avec des ouvriers de hasard qu'il avait fallu recruter
« jusque parmi les maçons et les laboureurs. D'autre part
« elle dit que : (les planches étaient renouvelées chaque
« fois que le tirage en avait affaibli la pureté).

« Ce double fait expliquerait les différences de netteté
« que l'on remarque dans les timbres, et qui ont pu faire
« croire à l'existence d'un tirage soigné. En réalité, il
« est très à croire, d'après la note de M. Delebecque, que les
« différences proviennent uniquement de ce que les timbres
« ont été tirés, tantôt sur des planches neuves ou renouvelées,
« tantôt sur des planches plus ou moins usées, et par des
« ouvriers plus ou moins novices dans le métier.

« 3° La note insiste sur l'extrême difficulté de se procurer
« des couleurs. C'est là la raison de ces variétés de nuances,
« si nombreuses et si accentuées, surtout pour le 40 centimes.

« 4° Enfin la note parle du chiffre-taxé de 15 centimes,
« tiré en même temps que les timbres proprement dits.
« Suivant l'opinion générale ce timbre était lithographié. Or
« la note dit nettement que la matrice du chiffre-taxé (était
« gravée sur bois). C'est là un procédé de typographie. Le

« 15 centimes taxe de Bordeaux ne serait donc pas lithographié, comme on le croit, mais bien typographié.

« (Note communiquée par M. Paul Durieu, fils de M. Henri Durieu, et possesseur actuel de la splendide collection « commencée jadis par son père. »

Notice sur la fabrication des timbres-poste faite à Bordeaux par M. Delebecque, Directeur de la Monnaie, avec le concours de M. Augé-Delille, graveur à Bordeaux.

Le 31 octobre 1870, en vertu d'un marché passé par le Directeur général des Postes, nous avons procédé à la fabrication des timbres-poste.

La première planche qui a été imprimée, provenait d'une matrice faite à la plume, et représentant un timbre de 20 centimes, au type de la République française. Cette planche offrait de grandes difficultés dans les reports ; nous avons dû, alors, graver sur pierre, au moyen de la pointe d'acier et du diamant, neuf matrices représentant les diverses catégories de timbres-poste.

Ces matrices ont servi à faire des planches complètes de chaque catégorie contenant chacune 300 timbres ; ces planches s'imprimaient suivant les différentes couleurs afférentes à chaque valeur de timbre, et étaient renouvelées chaque fois que le tirage en avait affaibli la pureté.

Voici la manière dont il fallait procéder. On tirait sur papier de Chine, préparé pour reports, 15 petites figurines, avec lesquelles on formait une première planche servant de deuxième matrice.

Cette planche de 15 figures était alors tirée, également sur chine, à 20 épreuves qui, réunies formaient la planche entière de 300 figures, disposées en deux demi-feuilles de 150 figures chacune. On décalquait cet ensemble sur une pierre lithographique parfaitement préparée, et au moyen de l'acide et de la gomme, on fixait entièrement le report, qui alors était livré à l'imprimeur pour en faire le tirage. Le papier servant à l'impression était de différentes teintes, suivant chaque catégorie, et, avant d'être livré à l'ouvrier imprimeur, il subissait une première préparation d'un enduit invisible, appelé préparatif contre la contrefaçon ; chaque feuille de papier était timbrée par les employés contrôleurs de l'administration des postes.

En plus des neuf matrices servant aux diverses catégories, il y en avait une dixième appelée chiffre-taxe 15 centimes. Elle s'imprimait en noir sur papier blanc ordinaire et sans préparation. Cette matrice était gravée sur bois. Il y a dans cette fabrication, à tenir compte des difficultés sans nombre que nous avons eues. On manquait de tout, d'ouvriers d'abord, obligé d'employer des gens ne connaissant pas le métier ; le matériel de presses était insuffisant, il avait fallu se procurer de vieilles presses, mises hors de service, car dans ce moment là, le

gouvernement étant à Bordeaux, chaque imprimerie gardait pour elle son matériel, et ne voulait le céder à aucun prix. — Les couleurs étaient introuvables, il fallait les composer nous-mêmes, avec ce que l'on trouvait, et souvent le broyage était imparfait. Nous avions au gommage, des maçons, des laboureurs, et enfin toute une série de gens ne connaissant rien à l'emploi qu'ils avaient.

C'est avec grandes difficultés que le résultat a été atteint. Dans tout autre moment, et avec les procédés ordinaires de l'imprimerie, nous aurions obtenu sans difficulté, la perfection de la fabrication de Paris.

Le 18 mars 1871, nous avons reçu l'ordre de cesser toute fabrication, et le 12 août 1871, en vertu d'instructions données le 3 août, par M. le Directeur général des Postes, nous avons reçu l'ordre de détruire toutes les matrices.

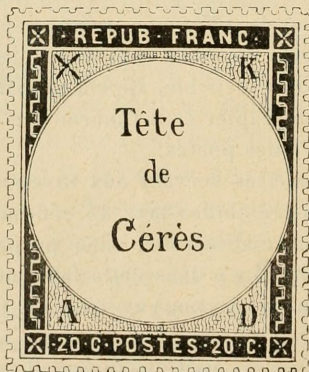
Copie de la lettre officielle, du 22 octobre 1870, signée par M. Steenackers, Directeur général des Télégraphes et des Postes prescrivant à la Monnaie de Bordeaux l'adoption définitive du type dit : Timbre du siège de Paris.

Monsieur Paul Durrieu m'a écrit à ce sujet :

« Sur l'original de cette lettre était épinglé (comme sur « la copie) un exemplaire du timbre de 20 centimes dentelé « tiré à Paris. »

« Il est question, dans cette lettre, d'un timbre soumis « par la Monnaie de Bordeaux. Il s'agissait d'une épreuve « tirée en noir, portant, dans les écoinçons, aux quatre « angles du cercle central :

« 1° Un fleuron que la lettre de M. Steenackers appelle « petit dessin » exactement semblable à celui qui est dans « les quatre coins de la bordure du timbre de Paris X.

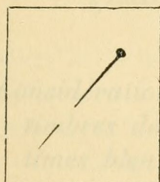


- « 2° La lettre K, différent de la monnaie de Bordeaux.
« 3° et 4° Les lettres A. D. initiales du nom du Directeur
« Mr. Auguste Delebecque.
« C'est à tort que l'on a pris le « petit dessin pour un
« X, et les lettres A. D. pour les initiales du graveur
« Augé-Delille. L'interprétation donnée ci-dessus est cer-
« taine, venant de Mr. Delebecque lui-même. »

DIRECTION GÉNÉRALE
DES TÉLÉGRAPHES
ET DES POSTES

Tours, le 22 Octobre 1870.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,



Ici était épinglé
le timbre bleu
de 20 cent. du
siège de Paris.

Comme suite à mon télégramme de ce matin, je vous adresse un timbre-poste, à l'effigie de la République, fabriqué à Paris, bien qu'il ait été oblitéré par le bureau de Tours.

L'Administration adopte définitivement ce type.

Veuillez donc en aviser immédiatement M. Delebecque et M. de Maintenant et prendre, avec eux, les dispositions nécessaires pour que les timbres qui doivent être fabriqués à la monnaie de Bordeaux soient conformes à ceux qui sont confectionnés à Paris.

Ci-joint un timbre émanant de la monnaie de Bordeaux, et qui me paraît se rapprocher beaucoup du timbre que je vous sou mets comme type. Il suffirait seulement de faire disparaître les lettres K, A et D, et le petit dessin qui se trouvent aux quatre angles.

Recevez, etc.

*Le Directeur Général des Télégraphes
et des Postes,*

signé : STEENACKERS

II

ÉTUDE TECHNIQUE

DES

TIMBRES DE L'ÉMISSION DE BORDEAUX

Considérations générales sur l'émission. — Description des timbres de Bordeaux. — Les différents types du 20 centimes bleu. — Classification des teintes. — Notes sur les variétés, le tirage soigné, les essais, les dentelures et le degré de rareté des timbres. — Les timbres faux.

En somme, la Monnaie de Bordeaux nous a dotés d'une série de vignettes, dont on peut facilement déterminer l'origine au premier examen. Le dessin de ces figurines est beaucoup moins net et moins précis que dans les autres émissions du même type. L'effigie est plus floue, les ombres sont plus empâtées, et la couronne d'épis fait moins saillie au-dessus de la tête de Cérès. Il s'en faut beaucoup que ces timbres soient aussi séduisants d'aspect que leurs prédécesseurs ou que ceux qui leur ont succédé. Bref, tout l'ensemble de la vignette se ressent de la rapidité obligatoire et des mauvaises conditions du tirage puis du procédé employé lui-même : malpropreté des pierres, manque de soins dans les encrages, nettoyages divers, en un mot, quantités de défauts dans la vignette et dans ses teintes, dans les chiffres et les lettres des légendes, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir.

Dois-je ajouter que les collectionneurs sont à jamais

assurés de n'avoir plus de réimpressions de timbres de Bordeaux dans leur albums ! On l'a vu et pour cause.

Le lecteur sait maintenant que chaque feuille, d'après le traité, contenait trois cents timbres, et que la feuille était, elle-même, divisée en deux planches, composées, chacune, de 150 figurines ; mais sur la feuille entière était un petit ovale large de 8×15 millimètres, portant sur deux lignes, la marque-contrôle T. P. en bleu. Cette marque de contrôle était dans le coin, à gauche et en haut.

L'émission entière fut composée de neuf valeurs : les 1, 2, 4, 5, 10, 20, 30, 40 et 80 centimes, et, en plus, le timbre-taxé à 15 centimes. Les timbres-poste ne représentent qu'une seule et même effigie, pour toute la série, celle de la Liberté du type de 1849, sous l'aspect d'une tête mythologique de Cérès.

Nous remarquons deux types distincts dans cette émission : les 1, 2 et 4 centimes qui sont avec grand chiffre-valeur, et tous les autres timbres de la série, c'est à dire les 5, 10, 20, 30, 40 et 80 centimes qui sont avec petit chiffre-valeur. Le 5 centimes, comme timbre destiné aux imprimés, devait primitivement aussi avoir son gros chiffre-valeur, cependant, il passa, par son type, dans la classe des timbres destinés à l'affranchissement des correspondances.

Remarquez que les 1, 2 et 4 centimes, furent les premières vignettes, à la tête de Cérès, qui apparurent avec gros chiffre-valeur.

La dimension de la vignette des timbres de l'émission de province est de vingt-deux millimètres de hauteur sur dix-huit millimètres de largeur, non compris bien entendu l'espace réservé entre les dites vignettes et qui a lui-même un peu moins de deux millimètres dans le sens horizontal comme dans le sens vertical.

Voici la description des timbres qui s'applique seulement aux trois premières valeurs les 1, 2 et 4 centimes.

Deux minces lignes doubles parallèles entourent, dans les quatre sens, les bords de la vignette. La tête de Cérès, détachée sur un fond de teinte foncée, se présente dans un cercle perlé, deux filets entourent régulièrement le cercle. Le second de ces filets touche lui-même les lignes doubles



Les deux types de
l'émission de Bordeaux.

parallèles qui forment le bord de la vignette. En haut REPUB. FRANÇ. entre trois points, et ce directement imprimé sur le fond de la vignette. De chaque côté du mot Postes, le chiffre de la valeur nominale et la lettre c, (abréviation du mot centimes) d'une dimension intermédiaire entre celle du chiffre et du mot Postes. Des lignes ondulées et parallèles forment tout le fond de la vignette, ces lignes formées elles-mêmes de petits traits légèrement espacés et souvent interrompus.

La description suivante s'applique donc seulement aux six dernières valeurs. Mêmes dispositions que ci-dessus, pour la tête de Cérès, le cercle perlé, et les filets qui l'entourent. Mais le cercle perlé et ses filets coupent, à droite et à gauche, l'encadrement rectangulaire de la vignette. Deux filets parallèles encadrent la bordure du timbre, et se coupent à angles droits, dans les coins formés par une croix de Saint André. Entre ces filets, sur les deux côtés verticaux, une grecque. A la partie supérieure REPUB. FRANÇ. ; à la partie inférieure, la valeur nominale, suivie de la lettre c, deux fois répétée de chaque côté du mot postes, le tout en petites lettres. Le reste du fond de la vignette est guilloché dans le sens vertical et imite, avec un peu de bonne volonté, la tresse d'une natte.

Rien de particulier à dire sur le timbre-taxé à 15 centimes, qui était imprimé en noir sur papier blanc.

La seule petite difficulté que puissent rencontrer les collectionneurs novices, dans le classement des timbres de Bordeaux, consiste dans la reconnaissance exacte des divers types du 20 centimes bleu.

Je ne veux pas examiner ce que disent à ce sujet les principaux auteurs en ces matières qui donnent plusieurs manières de reconnaître ces divers types, par exemple : grains de la grappe de raisins plus nombreux au 1^{er} type que dans les autres, bandeaux de cheveux plus unis dans le 1^{er} type, ondulés dans le 2^e, espace plus ou moins grand entre le cercle perlé et la ligne inférieure d'encadrement, contenant l'inscription repub. franc., que sais-je encore ! On a donné même d'autres distinctions très érudites, mais très subtiles, qui constituent un quatrième et un cinquième types, distinctions qui ont soulevé une polémique en 1892 et 1893 ! Je vais m'efforcer, sans contester nullement les désignations et les

recherches ci-dessus, d'exposer une méthode plus facile, je crois, qui ramène le 20 centimes bleu à trois types, et qui divise le troisième type lui-même en trois sous-types. J'estime qu'en pareille matière, il faut s'exprimer aussi brièvement et clairement que possible, ce qui est le meilleur moyen d'éviter les confusions.

LE 20 CENTIMES BLEU I^{er} TYPE.

1^o Les inscriptions sont petites. 2^o la couronne d'épis fait beaucoup plus saillie au-dessus de la tête. 3^o l'effigie de Cérès est plus petite au premier type que dans les types suivants ?? Du moins cela se dit toujours, car j'ai eu la curiosité de mesurer l'effigie, et dans tous les types du 20 centimes bleu, j'ai trouvé que la tête à 13 millimètres et demi, mesure prise par le milieu, dans le sens de la hauteur, et 11 millimètres, mesure prise, par le milieu, dans le sens de la largeur, 4^o (remarque que je ne rencontre nulle part), la forme du nez de Cérès n'est pas semblable, dans le 1^{er} type, aux types suivants. Dans les autres types, le nez est droit et affecte la forme grecque classique, ce qui n'a pas lieu dans le 1^{er} type. 5^o l'ombre du cou est formée par des points; 6^o au-dessus de l'o, du mot Postes, une perle du cercle perlé, touche le filet d'encadrement. 7^o l'ensemble de la figure de Cérès est beaucoup moins ombré, surtout autour de l'œil (voir l'agrandissement).

LE 20 CENTIMES BLEU II^e TYPE.

Dans ce type 1^o l'effigie de Cérès est, dit-on, plus grande? L'on a vu que j'ai fait mes restrictions à ce sujet, et que tel n'est pas mon avis. 2^o les ombres (même dans les spécimens les plus pâles) sont toujours plus marquées, et 3^o sont formées au cou par des traits. Comme dans le 1^{er} type les inscriptions sont petites (voir l'agrandissement).

LE 20 CENTIMES BLEU III^e TYPE.

Dans ce type : les inscriptions du haut, et celles du bas sont en lettres visiblement plus grandes et plus épaisses



I^{er} Type



II^e Type.



III^e Type.



(Fig. A). — *Pointe du Cou éloignée de 1 m_m du Cercle perlé.*

que dans les types précédents (voir l'agrandissement). Mais je fais trois distinctions qui concernent ce III^e type.

a) La pointe du cou est très éloignée du cercle perlé, un millimètre environ. (Voir l'agrandissement).

b) La pointe du cou se rapproche du cercle perlé.

c) La pointe du cou touche presque le cercle perlé.

C'est le sous-type A qui est la variété la plus commune et la plus répandue. J'ai déjà dit que chaque feuille comprenait 300 vignettes, or la variété A est répétée 140 fois sur chacune de ces feuilles, tandis que les variétés B et C ne sont répétées que 80 fois chacune.

Les couleurs, affectées à chaque valeur de la série de Bordeaux, furent les mêmes que celles des valeurs de la série empire effligie laurée.

Ainsi le 1 centime est olive, le 2 centimes est brun, le 4 centimes est gris, le 5 centimes est vert, le 10 centimes est bistre, le 20 centimes est bleu, le 30 centimes est marron, le 40 centimes orange, et enfin le 80 centimes est rose. Je vais, d'ailleurs, revenir toutde suite sur ces teintes de chaque valeur qui sont très diversifiées pour tout amateur qui veut faire entrer, dans sa collection, la gamme exacte des teintes de ces figurines. Mais il va de soi que je ne puis donner que les principes de ces dites teintes, le lecteur comprend que, si elles sont visibles à l'œil, elles échappent naturellement à toute complète description.

Puis-je oser avancer que, dans la fabrication des timbres, des gens dignes de foi m'ont affirmé que l'influence du temps, pluie ou soleil, était un facteur important quant à l'obtention et à la variation des couleurs ? Je donne cette remarque pour ce qu'elle vaut. Mais nous avons vu aussi que, dans le cas présent, les changements de teintes étaient dûs à des questions d'ordre matériel.

CLASSIFICATION DES TEINTES DES TIMBRES DE BORDEAUX

1 centime olive	{	1 ^{er} principe 1 cent. vert-bistré.
		2 ^e principe 1 cent. vert-noirâtre.
		3 ^e principe 1 cent. vert-jaunâtre.
		4 ^e principe 1 cent. vert-bronze.
		5 ^e principe 1 cent. vert-bronze foncé.
		6 ^e principe 1 cent. vert-bronze jaunâtre.

2 centimes brun.	{	1 ^{er} principe 2 cent. brun-jaune étrusque.
		2 ^e principe 2 cent. chocolat.
		3 ^e principe 2 cent. brun foncé.
		4 ^e principe 2 cent. brun-rougeâtre.
		5 ^e principe 2 cent. brun-rouge.
		6 ^e principe 2 cent. brique brûlée.
		7 ^e principe 2 cent. brique-rouge.
4 centimes gris.	{	1 ^{er} principe 4 cent. gris-blanc.
		2 ^e principe 4 cent. gris-lilacé.
		3 ^e principe 4 cent. gris-brunâtre.
		4 ^e principe 4 cent. gris-jaune.
		5 ^e principe 4 cent. gris-noirâtre.
5 centimes vert.	{	1 ^{er} principe 5 cent. vert-clair.
		2 ^e principe 5 cent. vert-mousse.
		3 ^e principe 5 cent. vert-jaune.
		4 ^e principe 5 cent. vert.
		5 ^e principe 5 cent. vert foncé.
		6 ^e principe 5 cent. vert-bleuté.
10 centimes bistre.	{	1 ^{er} principe 10 cent. bistre clair.
		2 ^e principe 10 cent. bistre foncé.
		3 ^e principe 10 cent. bistre-jaune.
		4 ^e principe 10 cent. bistre-marron.
		5 ^e principe 10 cent. jaunâtre.
		6 ^e principe 10 cent. jaune.
		7 ^e principe 10 cent. jaune-orange.
		8 ^e principe 10 cent. jaune clair.
20 centimes bleu.	{	1 ^{er} principe 20 cent. bleu terne.
		2 ^e principe 20 cent. bleu pâle.
		3 ^e principe 20 cent. bleu clair.
		4 ^e principe 20 cent. bleu de blanchisseuse.
		5 ^e principe 20 cent. bleu foncé.
		6 ^e principe 20 cent. outremer.
		7 ^e principe 20 cent. bleu très foncé.
30 centimes marron.	{	1 ^{er} principe 30 cent. marron-jaunâtre.
		2 ^e principe 30 cent. marron clair.
		3 ^e principe 30 cent. marron foncé.
		4 ^e principe 30 cent. marron-brunâtre.
		5 ^e principe 30 cent. marron-noirâtre.
40 centimes orange.	{	1 ^{er} principe 40 cent. citron.
		2 ^e principe 40 cent. jaune-orange.
		3 ^e principe 40 cent. orange pâle.
		4 ^e principe 40 cent. orange foncé.
		5 ^e principe 40 cent. jaune-rouge.
		6 ^e principe 40 cent. rouge.
		7 ^e principe 40 cent. vermillon.
		8 ^e principe 40 cent. rouge sang.

80 centimes rose.	{	1 ^{er} principe 80 cent. rose clair.
		2 ^e principe 80 cent. rose terne.
		3 ^e principe 80 cent. rose vif.
		4 ^e principe 80 cent. rose carminé.
		5 ^e principe 80 cent. rose-carmin foncé.

J'ai dit précédemment que ces timbres avaient été tirés sur papier teinté. L'on trouve, dans l'émission, l'emploi de papiers différents, tantôt plus épais, et tantôt plus minces.

Pour le 1 centime, le papier employé est, suivant les exemplaires, légèrement azuré ou bien verdâtre.

Dans le 2 centimes, je trouve indistinctement l'emploi de papier teinté chair, ou chamois ou même encore orange très clair.

Quant au 4 centimes, je puis signaler les teintes suivantes : papier blanc, gris, très légèrement violacé, et plus rarement jaunâtre.

Dans le 5 centimes, l'on peut rencontrer le papier vert et vert clair plus rarement le vert jaunâtre.

Pour le 10 centimes, la teinte du papier est jaune pâle, et même parfois jaune très pâle tirant presque sur le blanc.

L'on ne peut guère trouver d'autre teinte que le bleuté très pâle, en ce qui concerne les 20 centimes.

La teinte du papier du 30 centimes est brunâtre.

Le papier des 30 centimes oblitérés qui offre une autre nuance a dû être décoloré à l'eau.

Le 40 centimes : le papier est légèrement jaunâtre, ou orange très clair.

Le 80 centimes offre toujours une franche teinte de papier rose très pâle. La teinte rose, tirant sur le jaunâtre, que l'on rencontre sur les timbres oblitérés, et même parfois sur les neufs, est certainement due à une décoloration du timbre passé à l'eau.

Du mode de procédé qui a servi à leur impression, il est résulté, pour nos vignettes, une quantité de défauts qui existent tant dans les légendes, chiffres et lettres tourmentés à plaisir, que dans la vignette elle-même. L'énumération de ces défauts ne peut être que forcément incomplète, car, c'est bien dans l'émission de Bordeaux, que l'on peut dire : autant de planches, autant de dissemblances. L'examen

de quelques spécimens amène tout de suite l'observateur à reconnaître des différences constantes, mais déjà très grandes, dans les chiffres et les lettres.

Une caractéristique qui est toujours à remarquer dans les 1, 2 et 4 centimes, consiste dans le B de REPUB. dont la boucle du bas touche le second filet d'encadrement du cercle perlé.

Le 2 centimes brun est dépourvu du point qui précède l'R de REPUB., tandis que, ses congénères, les 1 et 4 centimes le possèdent toujours.

Dans le 5 centimes vert, comme d'ailleurs dans les autres valeurs qui ont reçu une teinte foncée, les points manquent plus fréquemment entre les légendes, dont les chiffres et les lettres sont déformés et empâtés par la couleur qui forme le fond de la vignette. En outre, dans les 5 centimes, le chiffre 5, qui suit le mot Postes, est généralement plus grand et mieux formé que le 5 qui précède le même mot.

M. Marconnet a signalé un 5 centimes qui porte dans sa légende du haut, REPUB. FRANO, très visiblement écrit.

Dans la vignette du 10 centimes, remarquez le 0 du 10 qui suit le mot Postes. Ce zéro est plus petit et toujours plus fermé que son symétrique qui précède le même mot. Je puis signaler une paire de 10 centimes bistres qui offrent cette particularité : l'empâtement du tirage qui était mal venu, a fait que l'inscription du haut REPUB. FRANÇ. était à peine visible. Il manque même des lettres à cette inscription.

Le 20 centimes bleu du 1^{er} type tient un record nouveau, comme mauvaise impression et irrégularité des caractères des légendes. Sur dix exemplaires, vous en trouverez assurément quelques-uns chez lesquels l'A de RÉPUB. FRANÇ. sera une tache blanche presque informe, noyée au milieu de la teinte bleue du fond. Les chiffres 20 de la légende du bas seront tantôt maigres, tantôt gras. Quelquefois le 2 du 20, qui suit Postes, sera placé assez perpendiculairement par rapport au filet extérieur d'encadrement du bas de la vignette, d'autres fois, il se présentera, sous un aspect oblique par rapport à ce même filet, comme ceci : 2. Je possède dans ma collection un 20 centimes bleu, dont la fameuse perle, qui est une des caractéristiques du 1^{er} type,

ne touche pas absolument le filet d'encadrement, attendu que l'on voit distinctement une mince bordure du fond bleu entre cette perle et le dit filet d'encadrement.

Les 20 centimes bleus des II^{es} et III^{es} types sont moins défectueux comme impression. De plus ils ont, dans leur ensemble, les lettres et les chiffres des légendes un peu mieux formés et surtout plus nets dans les spécimens de teintes bleu clair. Cependant on peut encore remarquer des différences telles que : chiffres et lettres plus ou moins longs, boucles ouvertes ou fermées.

M. Lemaire m'a signalé un 20 centimes bleu du III^e type, dont la légende RÉPUB. porte un B au lieu de l'R. Il paraîtrait que cette variété figure dans une collection de province. Enfin, comme autre variété, il y a, dans ma collection, un 20 centimes bleu du III^e type, dont le filet extérieur d'encadrement fait défaut ; ce doit être, à cause de la large marge, un coin de feuille qui a mal porté en haut et à gauche. Je possède un 20 centimes bleu du III^e type, qui offre la particularité connue des collectionneurs, et assez fréquente dans les timbres de la Grande-Bretagne, sous la dénomination de « tête d'ivoire ». Ce timbre est d'une transparence extrême, et comme il est neuf, l'on peut, sur son envers, distinguer tous les traits de l'impression : valeur, cercle perlé, effigie avec ses épis, sa grappe de raisins, ses détails des cheveux. En un mot la transparence est telle, que, pour bien mettre le timbre en valeur, j'ai dû le placer, face en dessous, dans la collection. Je connais également une autre curiosité due à une impression très défectueuse. C'est un 20 centimes bleu, dont la légende du bas est remplacée entièrement par une ligne compacte de la teinte bleue du timbre.

Un examen attentif du 30 centimes marron ne m'a rien décelé de particulier sur cette valeur, exception faite des considérations générales qui s'appliquent à cette catégorie comme aux autres.

Je possède, parmi les 40 centimes de ma collection, un exemplaire neuf sur lequel il faut beaucoup d'efforts d'imagination pour lire en réalité la valeur 40. Le 4 qui précède la légende Postes est tellement déformé qu'il figure un 1. Je signale aussi un autre exemplaire très légèrement obli-

téré, dont le T du mot Postes imite un P, dont la boucle serait très fermée.

Pour le 80 centimes, j'ai vu, sur un fragment de feuille de cette valeur, un exemplaire neuf dont le 0 du chiffre 80 à gauche forme un 8. On lit donc par conséquent 88 centimes.

Enfin voici encore une observation qui a bien son importance. Sur beaucoup des vignettes de Bordeaux, la partie postérieure de la tête de Cérès est très nettement limitée, soit en tout, soit en partie, par une ligne blanchâtre qui la détache du fond teinté. (Voir l'agrandissement). A quelles raisons est dûe cette variété ? C'est ce que je ne puis dire, je sais que toute la série a été ainsi signalée de différents côtés et depuis longtemps. J'ai observé cette particularité assez fréquente sur le 1 centimes et sur le 2 centimes, très fréquente sur le 4 centimes. On la rencontre aussi sur le 5 centimes, elle n'est pas commune sur les 10 centimes. Je l'ai également vue sur les 20 centimes du I^{er} et du II^e types, elle me semble plus rare et moins caractéristique sur le III^e type. Le 30 centimes possède fréquemment la ligne blanche autour de la tête, les spécimens de cette valeur, qui ne la possèdent pas, me semblent même être l'exception. On peut la rencontrer, mais assez rarement sur le 40 centimes, et encore plus rarement sur le 80 centimes.

J'ai dit deux mots, dans la première partie de ces notes, sur les caractères généraux qui distinguent les timbres de la soi-disant impression de Tours (?) qui n'a jamais existé ! D'autres désignent, plus justement, ces timbres sous le nom de premier tirage, ou encore tirage soigné.

Dans cette partie de mon étude, faisant la description technique des timbres, je ne puis et ne veux parler que de ce que j'ai vu. Je me suis aperçu que les spécimens de ce tirage soigné « ne courent pas les rues ! » Je dois me contenter de décrire le 2 centimes brun que j'ai eu le plus souvent l'occasion de rencontrer. A première vue, il est incontestable que ce n'est plus le même timbre que ses congénères des autres tirages. La finesse de l'impression rend la tête plus en relief, elle se détache mieux. L'ensemble de la vignette est beaucoup plus clair et plus jaunâtre, les ombres sont moins accentuées autour de l'œil. Les lignes ondulées



Ligne blanchâtre qui détache la tête de Cérès du fond.

qui constituent le fond de la vignette semblent beaucoup plus fines et plus délicates, et sont plus ou moins apparentes, au point d'être parfois à peine perceptibles à la vue. J'ai rencontré trois nuances de cette valeur du 2 centimes : le marron, le marron clair, et la teinte brique, et toujours sur papier très lisse et jaunâtre. J'ai pu voir aussi le 4 centimes gris très clair et le 30 cent. d'une teinte marron clair. Il me faut ajouter que M. Renouard, dans le *Philatéliste Français* d'août 1896, a signalé, dans ce tirage, toutes les variétés de l'émission, sauf le III^e type bleu.

Devant la difficulté de se procurer, à ce sujet, des renseignements sûrs, les lecteurs voudront bien me pardonner le vague et l'incertain de cette partie de mon travail.

Ces timbres plus soignés me semblent donc tenir, comme finesse d'impression, l'intermédiaire entre les essais de la même émission et les tirages ordinaires. Les exemplaires que j'ai vus étaient tous sur un papier autre que les spécimens de l'émission commune. Dans tous les cas, je tiens les vignettes, dont je parle ici, comme très rares, elles ne sont cédées dans le commerce qu'à un assez haut prix, et l'on ne peut les rencontrer que dans les très belles collections.

Il eut été plus logique de donner la description des essais de Bordeaux en tête de ces notes, avant la description des timbres eux-mêmes. Mais il est évident à qui veut réfléchir, que les essais en question n'ont dû et pu être faits qu'après coup. La hâte avec laquelle ont été poussées les opérations, le délai très rapproché entre le début de la fabrication et la date de la livraison, n'ont pas dû laisser une longue place à des travaux préparatoires de ce genre.

Les essais de Bordeaux se présentent en planches de 15 figurines et par rangées de 5, pour les valeurs de 1 centime, 2, 4 et 20 centimes. Il doit en être certainement de même pour toutes les autres valeurs. Comme beaucoup d'essais de France, ils sont d'un très bel effet, d'une splendide délicatesse d'impression, et se détachent en noir sur papier blanc, convenablement margés. Ce sont donc des essais de types. Ils sont d'une teinte noire plus ou moins accentuée qui varie, d'après ceux que j'ai vus, entre le noir profond et le gris

noir. La teinte noire absolue m'a semblé moins fréquente. Ces essais sont sur papier bristol, épais d'une qualité lisse et presque demi glacée.

Parmi ces essais, le 2 centimes est, dit-on, la valeur la plus difficile à trouver, elle manque parfois dans de belles collections où l'on peut rencontrer toutes les autres valeurs de la série.

C'est encore à M. Marconnet que l'on doit, dans un assez récent article, les renseignements suivants sur les timbres coupés. Dans certains bureaux, les timbres-poste de Bordeaux ont été parfois sectionnés en deux, ou même en quatre, pour servir à la moitié ou au quart de leur valeur, par suite de la pénurie des vignettes destinées à l'affranchissement. Il paraîtrait qu'à cette époque (décembre 1870) cette mesure aurait été prise officiellement avec l'assentiment de l'administration. Ces timbres ainsi coupés, et authentiquement oblitérés, constituent des raretés. M. Marconnet nous apprend en outre, que l'on rencontre plus fréquemment le 10 centimes, fractionné en deux parties, pour obtenir la valeur de 5 centimes. C'est pourquoi l'on peut rencontrer une moitié de 10 centimes, coupée verticalement ou horizontalement, associée aux 20 centimes pour compléter le nouvel affranchissement de 25 centimes. Le même auteur a signalé aussi l'existence de 40 centimes oranges, ainsi coupés, et qui sont très rares, et catalogue également un 80 centimes de Bordeaux coupé en quatre, dans le sens horizontal et vertical, et dont le quart gauche supérieur a été oblitéré sur lettre.

Les timbres de cette émission n'ont jamais été émis officiellement dentelés. Ils l'ont été, accidentellement, par certains bureaux de poste, par des administrations particulières, pour la commodité du service, ce qui explique la variété des dentelures. Certaines de ces variétés sont rares et extrêmement difficiles à trouver authentiques, à l'état neuf.

Un employé des postes écrivait à ce sujet à M. Moens, en avril 1871.

« Les timbres de Bordeaux ont toujours été émis non

« dentelés. Certains receveurs, ayant, pour leur facilité,
« des machines à piquer ou des roulettes pour percer leurs
« mandats, reçus de chargements, timbres-taxé, ont appliqué
« le système de perforage aux timbres non dentelés de
« Bordeaux. Voici, entre autres, une série de timbres percés
« venant d'Autun. »

Je donne, à titre documentaire, le relevé des différentes dentelures que l'on peut arriver à se procurer.

M. Marconnet a signalé toute la série percée en lignes, excepté les 20 centimes du 1^{er} et du III^e types.

M. Moëns signale de son côté la série entière ainsi percée en lignes, y compris tous les types du 20 centimes bleu. M. Renouard parle également du percement en lignes « pour toutes les variétés. »

Je trouve encore toute la série piquée 13, et aussi piquée 14, sauf pour le 20 centimes bleu 1^{er} type, mais comprenant aussi la variété du III^e type, avec l'extrémité du cou à un millimètre du cercle perlé.

Les 1 et 2 centimes sont signalés par différents auteurs et connus percés en points, notamment par M. Moëns, mais en février 1878 seulement. Le percement en arcs semble particulier aux 20 centimes bleus du III^e type et à sa variété, extrémité du cou à un millimètre du cercle perlé.

On a surtout rencontré ces diverses variétés dans les départements de Saône-et-Loire, du Doubs et... de la Charente. Mais j'avoue que l'emploi des timbres piqués, dans ce dernier département, mérite confirmation.

J'ai trouvé récemment percés en lignes, sur fragments de lettres, le 5 centimes portant le cachet n° 1090 (bureau de Comines dans le département du Nord, et le 20 centimes du III^e type avec le cachet n° 709 qui était celui de Cambrai (Nord). J'ai vu aussi dernièrement un autre 20 centimes III^e type oblitéré par le cachet 2602, numéro qui appartenait à la ville de Nantes.

Enfin, voici un 40 cent. percé qui a été oblitéré dans les Basses-Pyrénées.

Parmi les spécimens dentelés que j'ai rencontrés le plus souvent, je dois mentionner la série, percée en lignes, qui est de beaucoup la plus ordinaire. J'ai vu fréquemment, en cet état, les 1 centime, 2 centimes, et surtout le 5 centimes,

les autres valeurs de la série sont relativement moins communes. Il y a une distinction à faire entre la petite et la grosse piqure, on rencontre assez souvent le 4 centimes gris piqué gros trous.

J'ajouterai pour les collectionneurs soucieux de la bonne authenticité de leurs timbres dentelés de Bordeaux, qu'il est prudent de réunir ces spécimens oblitérés sur enveloppe. Cette simple précaution constitue une garantie de plus.

Les timbres de l'émission de province, à l'état neuf, sont relativement rares. Naturellement, ils le sont plus ou moins suivant les valeurs, certaines d'entre elles atteignent un grand prix. Je me contente ici de signaler, suivant leur degré de rareté, les types les plus recherchés.

Le 20 centimes bleu 1^{er} type (outremer) est la perle de toute l'émission ; il est presque impossible de le rencontrer à l'état neuf, et il vaut un très haut prix. Les autres teintes bleues de ce timbre, un peu moins rares, sont très recherchées et constituent néanmoins de belles pièces dans une collection. D'ailleurs, sans être côtés aussi cher que le 1^{er} type, je considère comme de très bons timbres les 20 centimes du II^e et du III^e types, lorsqu'ils offrent une franche teinte outremer, à l'état neuf bien entendu.

Le 40 centimes rouge-sang a de la valeur, car l'on ne rencontre pas souvent cette couleur franchement accusée, et il est inutile de dire que les autres teintes sont infiniment plus communes.

On peut classer ensuite, dans cet ordre, le 10 centimes qui devient rare dans sa teinte franchement jaune et dans la teinte orangée.

Enfin le 80 centimes carmin foncé est un timbre assez rare et beaucoup plus estimé que le même timbre teinté rose.

Ceci est plus spécialement dédié aux collectionneurs qui font des acquisitions malheureuses. Exilez loin de vos albums, toutes les prétendues raretés qui concernent l'émission provisoire, et qui sont offertes à l'avidité des collectionneurs. C'est ainsi qu'il faut absolument bannir les timbres de Bordeaux oblitérés sur lettres par ballon monté (10 centimes bistre oblitéré ballon) et qui sont du domaine de la plus pure fantaisie.

Pas davantage nous ne devons nous occuper des timbres de notre émission, surchargés avec le chiffre 5 ou 25 ; ils n'ont jamais existé officiellement. Je ne parlerai donc que pour mention d'un certain 20 centimes bleu II^e type avec valeur surchargée en noir du chiffre 25. Ce timbre a été longtemps avant de se résoudre à disparaître. Il aurait été, soi-disant, créé par un bureau de poste qui, manquant de vignettes à 25 centimes, n'aurait pas hésité, à cause de l'augmentation de la taxe, à surcharger le 20 centimes du fameux 25.

Malgré la facilité de truquage qu'offre l'impression défectueuse des figurines qui m'occupent, il a circulé, en réalité, peu de timbres faux pour tromper les collectionneurs. Par contre les timbres faux, ayant été faits pour être employés par la poste, m'ont semblé avoir été d'un emploi un peu plus fréquent.

Ces falsifications, dûment oblitérées, ont été souvent payées très cher par des amateurs. M. Lemaire m'a signalé un 20 centimes bleu, oblitéré en Algérie. Ce timbre était une falsification où l'on rencontrait assemblées les diverses caractéristiques des différents types du 20 centimes. Cette falsification est passée dans une grande collection parisienne. J'ai eu connaissance aussi d'un jugement prononcé à Aix, et qui condamne des falsificateurs de l'émission de Bordeaux.

Il a figuré, à l'Exposition du Livre, à Paris, un 80 centimes rose falsifié de l'émission provisoire, imprimé sur un papier brunâtre, et portant le cachet d'oblitération de Lyon. L'examen montrait des différences dans les lettres, l'œil et les cheveux.

L'exhibition de ce Bordeaux... frelaté à 80 centimes la bouteille... non la pièce ! faillit attirer une mésaventure à son exposant, qui avait réuni dans un cadre, de nombreuses imitations des timbres français, divisées en 2 parties : 1^{re} Falsifications pour servir à la Poste. 2^{de} Contrefaçons destinées à tromper les collectionneurs. Le possesseur de ce cadre, qui portait comme devise : « La loi punit les contrefacteurs », appelé devant Dame Justice, fut invité à donner des explications sur les falsifications exposées, questions auxquelles il répondit en communiquant à son interlocuteur l'intéressant article publié dans un certain numéro du *Philatéliste Fran-*

çais dont son exposition n'était que le commentaire illustré. Ce timbre historique n'est pas perdu ! il a sa place dans une belle collection de province.

Il n'y a pas eu de têtes-bêches dans l'émission provisoire. Vous a-t-il été donné de contempler la tête elle-même de l'amateur dupé qui, ayant payé la forte somme pour cette grande rareté, voit ses illusions s'en aller à vau-l'eau, dans un simple bain d'eau tiède, dans lequel, les frères siamois, si étroitement unis en apparence, se désagrègent en réalité, avec désinvolture et sans souffrance ?

III

ESSAI D'ÉTUDE

Des oblitérations et cachets à main en usage sur l'émission de Bordeaux.

Un collectionneur ne saurait mériter vraiment ce nom, s'il n'attachait pas l'importance qu'il faut leur attribuer, aux cachets d'oblitérations en usage sur les vignettes postales. Il doit connaître quelles sont, tout au moins, les principales oblitérations des timbres qu'il recueille avec tant de soin.

Cette étude, d'ailleurs, est agréable et attrayante à un haut point, elle est le complément de toute collection spéciale et bien composée. Agir autrement c'est collectionner un peu en aveugle. D'où provient ce timbre, où s'en est-on servi ? Quel est l'amateur qui ne s'est pas, mainte fois, posé ces questions et bien d'autres encore ? L'étude de l'oblitération peut souvent les résoudre, je vais donc tâcher d'examiner quels ont été les cachets et oblitérations en usage sur les timbres de l'émission de province, mais il est bien entendu que je ne m'occupe que de l'annulation du timbre lui-même, écartant les autres cachets qui peuvent exister sur la lettre.

Je diviserai cette étude en trois parties : oblitérations normales, je veux dire ordinaires — anormales, c'est-à-dire moins usuelles — et enfin oblitérations rares.

Pendant l'époque de désarroi où furent employées les vignettes, et à cause de la désorganisation momentanée de l'administration des Postes, bien des sortes de cachets d'annulation peuvent avoir figuré sur les timbres de

Bordeaux. Je dois facilement énumérer une certaine quantité de ces cachets. Mais je me hâte d'ajouter que si les cachets anormaux et surtout les rares, peuvent présenter un certain nombre de variétés réellement différentes, je me suis rendu bien vite compte qu'ils ont été employés, pour chaque variété, en infiniment petite quantité, ce qui rend certaines de ces oblitérations presque impossibles à trouver et ce qui augmente sensiblement la valeur du timbre qui les a reçues. Il suffit, pour se convaincre de ce que j'avance d'examiner, comme je l'ai fait, quelques centaines de chaque valeur de l'émission de Bordeaux. En dehors de trois variétés de cachets oblitérants à encre noire, et toujours les mêmes, (cachet losange de points avec grands numéros — timbre à date à double trait et à simple trait) que l'on compte ce que l'on aura pu trouver de variétés intéressantes ! D'après mon expérience, il y en aura certes bien peu.

Ce sont donc les trois cachets, cités ci-dessus, qui sont les plus communs pour toutes les valeurs de l'émission. Je commence d'abord par le plus ordinaire : le losange de points avec gros chiffres qui indiquent les numéros affectés aux divers bureaux de poste (voir aux planches d'oblitérations, figure 1.) Les timbres de Bordeaux sont ainsi usés en très grand nombre. Ensuite l'on rencontre le timbre à date à double trait, le numéro qui se lit en bas indiquant le département, ceci constitue une variété plus intéressante. Il est inutile de donner une description particulière de ce cachet oblitérant bien connu de tous les collectionneurs (figure 2). Enfin l'on trouve le timbre à date à simple trait qui se rencontre déjà moins communément que le précédent (figure 3). J'ai dit que le losange à gros chiffres était l'oblitération la plus généralement employée sur l'émission. Exception est faite cependant en ce qui concerne le 1 centime olive. Pour cette valeur la proportion est renversée, et parmi la grande quantité de ces timbres qui me sont passés sous les yeux, j'ai rencontré plus de cachets à double trait que de losanges. Simple remarque : j'ai observé beaucoup de cachets à date, à double ou à simple trait, sur les très petites valeurs de Bordeaux, ces mêmes cachets sont d'un usage moins courant sur les moyennes et les hautes valeurs de l'émission. C'est pour-

obliterations diverses.



1



2



3



4



5



6



7



8



9

quoï je puis avancer que sur le 1 centime l'on rencontre presque toujours le cachet à date à double trait, moins fréquemment le même cachet à simple trait, et beaucoup plus rarement l'oblitération si commune aux autres valeurs de la série, le losange à points, à gros chiffres. Ce losange a parfois une lettre A, B, indiquant les bureaux secondaires des grandes villes (figure 4).

Oblitérations anormales ou moins usuelles

Parmi celles-ci je dois citer une variété intéressante qui est la combinaison du losange à points gros chiffres et du timbre à date, combinaison qui ne se voit pas souvent (figure 5). Exemple : sur un 40 centimes, le timbre porte le losange 2145 A (Lyon-les-Terreux) et le timbre à date double trait de Lyon.

Voici les cachets oblitérants des chemins de fer : losange de points avec lettres et chiffres, ou avec lettres seulement (figure 6). Exemples : sur 1 centime, olive (lettres et chiffres) E. P. 2° qui signifient Erquelines-Paris deuxième, marque oblitérante d'un bureau ambulante. — Sur un 5 centimes vert : M. C. M. (lettres seulement) qui signifient Mont-Cenis-Mâcon, encore le cachet d'un bureau ambulante.

Bien que moins répandues que les cachets précédemment décrits, les trois variétés dont je viens de parler, ne donnent pas à mes yeux une plus-value aux timbres. Le losange de points avec petits chiffres (figure 7) est une variété intéressante à conserver dans une collection. Sa mise en usage à la poste étant antérieure au même losange à gros chiffres, il s'ensuit que l'on rencontre assez peu de vignettes de Bordeaux ainsi usées. Ce mode d'oblitération peut donner, pour les spécialistes, une certaine plus-value au timbre.

L'oblitération étoile de points (figure 8) ne se rencontre pas souvent sur les timbres de l'émission qui m'occupe. Comme elle était spéciale au bureau central de Paris, elle n'a donc pu être apposée qu'après l'armistice. Les mêmes réflexions peuvent s'appliquer à l'oblitération, étoile de points avec chiffres qui indiquent les différents bureaux de la ville de Paris. Je n'ai guère rencontré ces dernières obli-

térations que sur les 20 centimes bleus, et sur peu de spécimens.

Le timbre à date cerclé de points, avec numéro du département dans le bas (figure 9) a été employé sur l'émission de province. On en rencontre très peu d'exemplaires. C'est donc une oblitération intéressante. J'ai vu, entre autres, le 2 centimes, le 5 centimes, le 20 centimes III^e type oblitérés de cette façon. Tout spécialiste qui a la chance de trouver cette oblitération, peut la garder, elle en vaut la peine.

Il me faut mentionner aussi le cachet (ON) dans un cercle (figure 11) signifiant origine rurale, et apposé par les facteurs eux-mêmes; je mets sous les yeux du lecteur un 10 centimes, ainsi usé. L'on peut en outre trouver également des lettres ou des chiffres dans un carré, un cercle ou un ovale, toutes oblitérations qui ont leur valeur.

Les oblitérations de journaux ne sont relativement pas rares. C'est ainsi que j'ai vu le 1 et le 2 centimes (figures 10 et 12) annulés, souvent en bloc, par les caractères d'imprimerie d'un journal. On peut trouver moins fréquemment les 4 et 5 centimes ainsi usés. Je possède une paire du 2 centimes émis à Bordeaux avec une oblitération de journal (ou d'affiche?) en date du samedi 25 mars 1871, et qui a, en plus, l'oblitération suivante : commune de Paris. (figure 13). Comme cette oblitération ressemble passablement à une surcharge, je ne me prononcerai pas sur l'authenticité de la dite surcharge. Je signale cette paire de timbres seulement à titre de curiosité.

Les timbres provisoires ont-ils servi de timbres à affiches ? Certaines personnes m'ont affirmé que oui, et cela me paraît vraisemblable.

L'oblitération dite à ancre (losange de points avec ancre au centre) (figure 14), si recherchée des amateurs de timbres français, figure aussi parmi les oblitérations de l'émission de province. Ce cachet oblitérant en usage à bord des paquebots-poste ne se rencontre pas très communément. Je ne saurais, de façon précise, établir le degré de sa rareté selon qu'il est apposé sur telle ou telle valeur, mais je puis dire que c'est sur le 80 centimes rose que je l'ai vu le plus couramment. Le cachet est connu tantôt imprimé, à l'encre

Obliterations diverses.



10



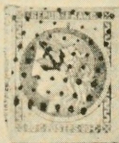
11



12



13



14



15

noire, tantôt à l'encre bleue ; dans ce dernier cas, je le considère comme meilleur.

Oblitérations rares.

Enfin, en troisième et dernier lieu, voici la description de certaines oblitérations, dont le degré de rareté donne, à mon avis, une plus ou moins grande plus-value au timbre ainsi usé, car j'ai dû examiner une très grande quantité de timbres, avant de pouvoir rencontrer ces cachets.

Parmi les oblitérations que j'ai vues, et qui sont, tout particulièrement recherchées par les spécialistes, je dois mentionner les cachets oblitérants de couleur bleue ou rouge. En dehors de leur rareté, j'ai pu constater qu'ils donnent une note gaie et agréable, dans toute collection de timbres oblitérés.

C'est ainsi que je puis signaler, à titre d'exemple, l'oblitération, losange à points, grands chiffres au centre, frappée en bleu sur le 20 centimes du 1^{er} type (2266 n° du bureau de La Mastre-Ardèche) ; et sur un autre exemplaire de la même valeur, j'ai l'oblitération losange petits chiffres combinée avec une oblitération allemande (München) de Munich. Sur un 20 centimes bleu II^e type, je rencontre le cachet à date, à double trait, frappé en rouge. Enfin je possède un 40 centimes rouge sang avec l'oblitération étoile frappée en bleu, et un 30 centimes marron avec le cachet à date double trait en bleu.

Une vraie curiosité pour les amateurs spécialistes, c'est l'oblitération dite aux armées qu'offre un des spécimens de ma collection. On la rencontre très rarement, et je ne l'ai vue jusqu'ici que sur les 20 centimes. Le cachet, frappé à l'encre bleue, indique très nettement le corps et la division.

Et puis, voici un 30 centimes, que l'on a sans doute oublié d'annuler en France et qui porte l'oblitération anglaise bien connue (gros chiffres encadrés de larges traits parallèles qui vont, en diminuant, vers les extrémités) (figure 15.)

On m'a demandé si les timbres de Bordeaux ont été oblitérés dans des bureaux français à l'étranger. Je suis en mesure de répondre que oui. Voici deux quarante centimes : Le premier porte, en bleu, l'oblitération losange à points,

grands chiffres au centre, qui forment le n° 5.107 ; c'est le bureau de Tunis. Le second porte en noir le n° 5.081, qui est encore un numéro de bureau français à l'étranger.

Ces timbres ont été également employés aux colonies, ou du moins dans certaines colonies françaises. J'ai appris que l'on a signalé des 40 et 80 centimes qui ont servi à la Martinique avec l'oblitération M. Q. E. Mais j'écris ces lignes sous toute réserve, et ne veux rien garantir touchant la véracité du fait. J'ai oublié de dire que les timbres provisoires ont été en service en Algérie. J'ai vu moi-même et il n'est pas rare de rencontrer des oblitérations de notre grande colonie.

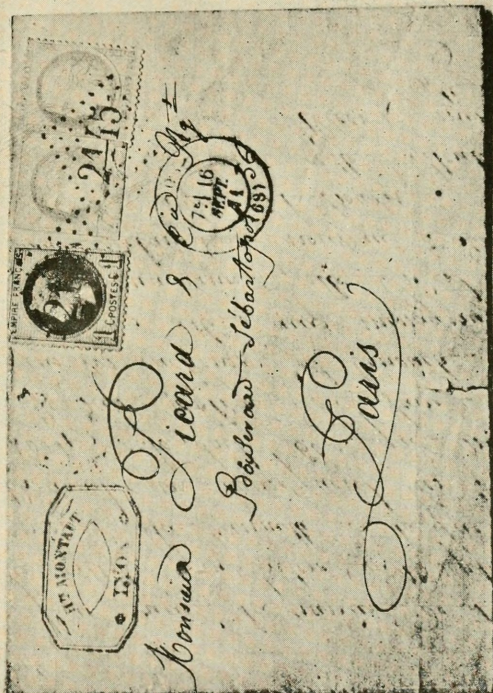
Mais il ne faut pas accepter de prime-abord toutes les oblitérations. On a connu, par exemple, un 4 centimes trop bien et trop nettement oblitéré aux colonies !! Inutile d'ajouter que c'était une falsification !

Enfin l'on peut rencontrer, pour compléter un affranchissement total, l'association de timbres de Bordeaux avec d'autres timbres d'émissions antérieures ou postérieures. Voici une lettre avec le 1 centime, à l'effigie laurée de l'empereur, et le 20 centimes du siège de Paris, qui encadrent un 4 centimes de Bordeaux, ce qui donne l'affranchissement de vingt-cinq centimes. (Voir les planches).

Outre toutes ces oblitérations, on peut trouver comme dans les autres émissions, des timbres provisoires annulés seulement à la plume.

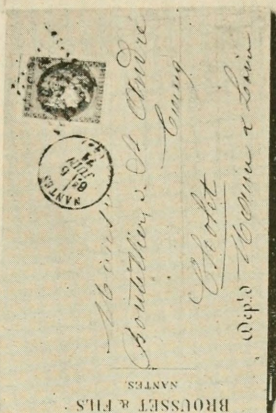
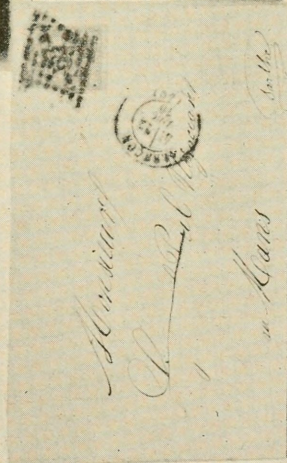
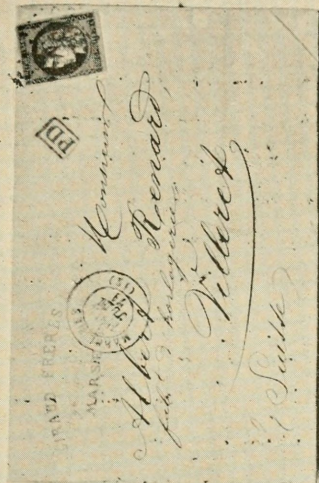
Il va de soi que je n'ai pu énumérer ici la série complète des cachets oblitérants, accidentels ou en usage sur l'émission de province. J'ai mentionné ceux que je connais, et je serai heureux des communications que l'on voudra bien m'adresser à ce sujet, de façon à pouvoir pousser plus à fond cette étude générale et forcément sommaire.

Simple collectionneur, et ne m'occupant nullement de la partie commerciale, je donne cependant, à titre de curiosité, le tableau suivant divisé en trois périodes, et qui montre la valeur presque toujours croissante des timbres de l'émission de Bordeaux. Il est entendu que je n'ai voulu déterminer que les prix de la série normale ou ordinaire, abstraction faite des variétés rares, des teintes particulières, etc.



Le 4 cent. de Bordeaux comptant un affranchissement.

Réduction
de timbres
de
l'émission provisoire
sur
enveloppes.



ANNÉES	1880		1895		1900	
	NEUF	USÉ	NEUF	USÉ	NEUF	USÉ
1 cent., vert-bronze . .	0.10	0.10	0.40	0.20	0.80	0.20
2 » brun	0.10	0.10	2.—	1.50	6.—	3.50
4 » gris	0.35	» »	2.50	1.75	3.—	3.50
5 » vert	0.20	0.15	0.50	0.30	2.—	0.40
10 » bistre.	0.35	0.10	1.—	0.15	12.—	0.50
10 » bistre-jaune. .	1.50	0.25	1.75	0.30	15.—	0.40
20 » bleu I ^{er} type. .	» »	1.—	» »	2.50	250.—	4.50
20 » bleu II ^e type. .	0.75	0.10	1.—	0.10	10.—	0.25
20 » bleu III ^e type .	0.50	0.05	0.75	0.05	8.—	0.10
30 » marron	0.75	0.15	1.75	0.75	4.—	1.75
40 » rouge-orange .	2.—	0.35	2.50	0.75	10.—	1.—
40 » orange	0.75	0.10	1.50	0.40	2.50	0.75
80 » rose	1.50	0.15	3.—	1.—	2.75	1.25
80 » carmin	» »	» »	3.75	1.—	20.—	8.—

Ami lecteur, qui avez pris la peine de me suivre jusqu'à la dernière page de ces notes, mon but est atteint, si j'ai pu vous intéresser un peu, et vous faire mieux connaître une bien petite partie des timbres de France. La collection de notre pays est si belle, si variée, qu'elle mérite, n'est-ce pas? toute l'attention et toute la sollicitude des amateurs français.

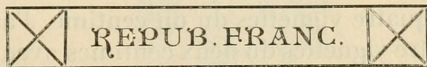
Je remercie M. Lemaire, l'aimable directeur du Philatéliste Français, et MM. Parès et Huët, pour les renseignements qu'ils m'ont donnés et qui m'ont été souvent très utiles au cours de ces notes.

Juillet 1900.

NOTES SUPPLÉMENTAIRES

Il m'a été donné, depuis peu de temps, d'examiner de nouveaux blocs de quatre timbres de l'émission de Bordeaux. J'ai pu ainsi me rendre compte que les marges ou intervalles qui séparent les vignettes sont de dimensions bien différentes entre les unes et les autres, et principalement dans le sens vertical. J'avais dit précédemment que la marge réservée entre les vignettes était de deux millimètres environ, j'ai rencontré depuis des marges tantôt sensiblement plus petites, tantôt sensiblement plus larges. Ce fait doit s'expliquer par des conditions d'ordre matériel, principalement par les variations des planches.

Voici une nouvelle remarque au sujet du trente centimes marron de l'émission de Bordeaux. La lettre R de REPUB a, sur certains exemplaires, le jambage allongé au point de toucher la ligne d'encadrement qui figure au-dessus du cercle perlé, comme ceci :

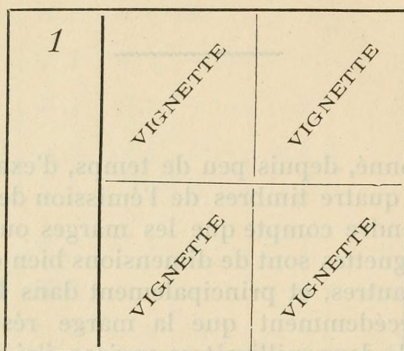


J'ai aussi trouvé, en feuilletant une collection très complète de timbres français, un vingt centimes bleu du III^e type, très curieux. Il offre la particularité très caractéristique suivante : la teinte de cette vignette, imprimée à Bordeaux, est très foncée, tellement foncée, que ce timbre ressemble, d'une étrange façon, au vingt centimes noir de l'émission de 1849. Mais voici encore une nouvelle découverte : il existe un vingt centimes bleu, toujours du III^e type, qui possède au verso l'impression de deux moitiés de l'effigie assez mal venues, il est vrai, et séparées entre elles par une marge de grande largeur.

Les timbres de l'émission provisoire auraient-ils, eux aussi des numéros de planches ? Je ne puis encore me prononcer nettement sur cette importante question. Je vais donc expliquer seulement ce que j'ai vu et trouvé dans mes recherches : j'ai

rencontré, sur des blocs de quatre timbres du un centime, des numéros imprimés en haut, sur la large marge de bordure de gauche.

Voici exactement l'emplacement du numéro :



Le numéro est imprimé absolument dans la même teinte que les timbres du bloc, c'est dire que le numéro est foncé quand les timbres ont reçu à l'impression une teinte foncée.

J'ai donc à signaler :

Le numéro 1 en caractère droit sur un bloc de quatre timbres du un centime.

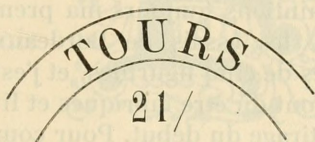
Le numéro 1 en caractère oblique de gauche à droite, tel qu'il est figuré ici, sur un bloc de quatre pièces de cette même valeur, et les numéros 9 et 15 et 14, imprimés en caractères droits sur trois blocs de quatre vignettes du un centime. J'ai également vu un bloc de quatre vignettes du deux centimes avec le numéro 1 en caractère droit, toujours à gauche et en haut, et aussi une bande de trois timbres du deux centimes avec le numéro 1, imprimé cette fois, en haut et à droite de la large marge de bordure.

Mes notes sur les essais des timbres de l'émission provisoire ne me satisfaisaient pas ; elles étaient je l'avoue, imparfaites et un peu écourtées, faute de renseignements. Maintenant je suis mieux documenté, grâce encore une fois, à l'amabilité de Monsieur Durrieu, qui a bien voulu m'ouvrir sa collection spéciale d'essais. Il me semble particulièrement utile d'expliquer la suite des essais du vingt centimes bleu qui a été la valeur de l'émission de l'usage le plus courant.

Il y a eu cinq essais successifs qui concernent la valeur du vingt centimes.

1^{er} ESSAI. — C'est le fameux essai, dont j'ai déjà parlé, et qui

se trouvait porter précisément sur la valeur du vingt centimes, et qui possédait le petit dessin, et les lettres K. A. D. Cet essai se présente en une seule pièce, sur papier blanc, avec très grande marge l'encadrant des quatre côtés. Le fond de l'essai est formé de lignes verticales et parallèles, et la grecque, qui forme, à droite et à gauche, les deux bordures de l'essai, est simple et sans aucune ombre portée. Cet essai, on s'en souvient, ne fut pas accepté; on reçut à Bordeaux le vingt centimes bleu du siège de Paris. J'ai eu la bonne fortune d'avoir sous les yeux ce timbre authentique qui a servi de direction à la Monnaie de Bordeaux et qui a été envoyé par M. Steenackers. Ce timbre porte le cachet d'oblitération suivant, à double trait :



Le Gouvernement de la Défense Nationale était assurément économe; il n'a même pas envoyé à la Monnaie de Bordeaux, comme exemplaire à copier, un timbre neuf, mais bien un timbre ayant déjà servi !

II^e ESSAI. — Il existe aussi le deuxième essai du vingt centimes, c'est celui qui se rapproche le plus du coin original de 1849; en effet, il ne faut pas perdre de vue que les timbres de Bordeaux ont été imprimés d'après les timbres du siège de Paris. Or ces derniers timbres ont été tirés sur les planches de la République de 1849. Toutefois le caractère de la tête de cet essai n'est pas le même que celui de la tête de 1849; il y a des différences, principalement dans la coiffure. Le fond de cet essai, contrairement à l'essai précédent, est natté, mais au dessus de la tête il est bon de remarquer que le fond est vermiculé, c'est-à-dire formé de lignes droites avec quelques légers petits points. Les deux grecques qui encadrent cet essai, contrairement à l'essai précédent, comportent une ombre portée.

III^e ESSAI. — Coin (en bloc de quatre sur carton) du vingt centimes. C'est l'essai *définitif* du I^{er} type du vingt centimes de Bordeaux.

IV^e ESSAI. — Coin ayant remplacé le précédent pour le tirage du vingt centimes de Bordeaux. Il est noir-gris sur carte jaunâtre.

V^e ESSAI. — Nouveau coin employé pour le tirage du III^e type du vingt centimes de l'émission provisoire imprimée à Bordeaux.

La parfaite authenticité de ces pièces remarquables est rigoureuse, ainsi qu'on va le voir. Je dirai même que ces essais, tels qu'ils sont présentés, constituent *des pièces officielles et historiques* du plus haut intérêt pour l'étude du timbre français, et la preuve, c'est qu'ils sont accompagnés de l'écriture même du propre secrétaire de M. Steenackers, directeur des Télégraphes et des Postes. Je persiste donc à croire qu'il n'existe pas d'autres essais qui puissent se présenter sous de meilleurs auspices et dans des plus parfaites conditions d'authenticité. Pour conclure, j'ai l'opinion que ce sont ces essais eux-mêmes qui ont servi de direction à la Monnaie de Bordeaux.

Toutefois, je maintiens toujours ma première façon de voir en ce qui concerne les essais de Bordeaux par planches de quinze et en rangées de cinq figurines, et j'estime encore que ces essais en planches ont dû être fabriqués et livrés après les opérations hâtives du tirage du début. Pour compléter ma première énumération j'ai vu les essais en planches de quinze vignettes du 1 cent., du 2 cent., du 4 cent., du 5 cent., du 10 cent., du 20 cent. (1^{er} type), du 20 cent. (III^e type), du 30 cent. et enfin du 80 cent. Je n'ai pas vu les essais du 20 cent. (III^e type), ni ceux du 40 cent., mais je sais qu'ils existent.

Dans ces essais le 5 centimes possède la ligne blanchâtre qui détache la tête de Cérès du fond; le 20 cent. (1^{er} type) et le 30 cent. se présentent dans les mêmes conditions. Tous ces essais en planches sont imprimés sur un papier blanc porcelaine, à l'exception du 20 cent. (1^{er} type) qui est sur carte jaunâtre.

Les oblitérations, vraiment dignes d'être signalées, restent toujours rares, et mes nouvelles recherches, sur ce point, n'ont pas été fructueuses. J'ai cependant trouvé une paire du dix centimes bistre dont le timbre de gauche a reçu l'oblitération ordinaire, losange gros chiffres, mais dont le timbre de droite a l'oblitération double trait à date.

Janvier 1901.